

**DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊTS (CONSULTANT INDIVIDUEL)**

**N° DMI/004/PFCGL-II/2018**

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**PROJET DE FACILITATION DU COMMERCE DANS LES PAYS DES GRANDS LACS,  
PHASE II**

**Avance de Préparation du Projet N° V1000**

**Titre de la mission: Expert en Facilitation du Commerce et du Secteur Privé du Projet de Facilitation du Commerce dans la région des Grands Lacs, phase 2 (PFCGL II)**

**Numéro de référence (selon le plan de passation des marchés): N°9-Services de Consultants**

La République du Burundi a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) une avance d'un montant équivalant à 1 000 000 dollars des Etats-Unis à titre de fonds de préparation (PPA) du **Projet de Facilitation du Commerce dans les pays des Grands Lacs phase 2 (PFCGL-II)** et a l'intention d'utiliser une partie du montant de cette avance pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **Expert en Facilitation du Commerce et du Secteur Privé du Projet de Facilitation du Commerce dans la région des Grands Lacs, phase 2 (PFCGL II)**.

Sous la supervision du Coordonnateur du Projet de Facilitation du Commerce dans la région des Grands-Lacs (PFCGL), l'Expert en facilitation du Commerce et du Secteur Privé du PFCGL a pour mission de participer activement à la gestion des activités liées à la facilitation du commerce international dans le cadre du projet.

Le démarrage de la mission est prévu dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois de février 2018 pour une durée d'un an. Le contrat est renouvelable après une évaluation des prestations du Consultant jugée satisfaisante.

Les termes de référence de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

Le Projet de Facilitation du Commerce dans les pays des Grands Lacs invite maintenant les candidats éligibles («Consultants Individuels») à manifester leur intérêt à fournir les Services indiqués ci-dessus.

Les Consultants Intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services.

Profil du candidat :

- Etre soit titulaire d'au moins un diplôme de Master en Sciences Economiques ou commerciales, en Finances, en Marketing, en Droit ou l'équivalent. Le diplôme de doctorat est un atout.
- Etre, soit titulaire d'un diplôme de licence (BAC+ 3 système français ou BAC + 4 système belge) dans les domaines cités ci-haut avec une expérience d'au moins dix (10) ans ;
- Avoir une expérience professionnelle pertinente d'au moins 5 ans dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques commerciales, douanières, des transports, la conception et mise en

œuvre des réformes pour l'amélioration du climat des affaires ou de l'intégration régionale dans les projets financés par les bailleurs internationaux (Banque Mondiale étant un atout) ;

- Disposer des capacités d'analyse économique dans les domaines de l'importation et de l'exportation transfrontalières ;
- Avoir des capacités dans la négociation en tenant compte des particularités culturelles ;
- Avoir la maîtrise des risques du commerce international et être capable de proposer des mesures de minimisation de ces risques et avoir des capacités d'analyse commerciale et économique et de rentabilité des activités de commerce frontalier ;
- Avoir des connaissances des différentes règles d'origine notamment douanières et des obstacles au commerce. La connaissance des règles du COMESA serait un atout ;
- Parler et écrire parfaitement la langue française, la connaissance de la langue anglaise est un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, PowerPoint, etc.).

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés des Emprunteurs IPF de la Banque Mondiale, édition de Juillet 2016, exposant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection de Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau : de 09 heures à 12 heures et de 14 h 00 à 17 heures.

Les manifestations d'intérêt doivent être transmises par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, par la poste, par télécopieur ou par courriel) au plus tard **le 21/02/2018 à 17 h 00**.

**A l'Attention de Madame le Président du Comité Technique de Préparation du Projet de Projet de Facilitation du Commerce dans les pays des Grands Lacs Phase 2(PFCGL-II)**

**17, Immeuble SOCAR, jonction Bld de l'Indépendance et Avenue d'Italie**

**B.P. 1590 Bujumbura, BURUNDI**

**Tél : (257) 22 24 95 95, Fax : (257) 22 24 95 92**

**E-mail : [bizibeat@gmail.com](mailto:bizibeat@gmail.com); [lbatingwanayo@pfcgl2.bi](mailto:lbatingwanayo@pfcgl2.bi);**

**Avec copie : [pfcgl2@pfcgl2.bi](mailto:pfcgl2@pfcgl2.bi); [cnivokindi@pfcgl2.bi](mailto:cnivokindi@pfcgl2.bi)**